



CONVOCAATION

**ASSEMBLÉE
GÉNÉRALE
ORDINAIRE**

2025

Samedi 5 avril 2025

PROGRAMME

11 h 00 : Assemblée Générale Ordinaire

ORDRE DU JOUR

- * Rapport moral de la Présidente
- * Rapport d'activités 2024
- * Rapport financier 2024
- * Budget prévisionnel 2025
- * Questions diverses
- * Élections des membres du conseil d'administration

**SI VOUS NE POUVEZ PAS VENIR,
MERCİ DE REMPLIR VOTRE POUVOIR AU VERSO**



PROCURATION

(à donner au secrétariat de Zepetra ou au secrétaire en début de séance)

Je, soussigné(e) :

ne pourrai être présent(e) à l'Assemblée Générale Ordinaire de ZEPETRA le samedi 5 avril 2025 et donne pouvoir à :

.....

pour me représenter.

Signature

Fait le /.... /2025

Extrait des statuts, article 10

L'assemblée générale comprend tous les membres de l'association, âgés au moins de 16 ans, les adhérents mineurs sont représentés par un de leurs parents. Le vote par procuration est possible, aucun adhérent ne peut faire valoir plus de deux procurations, celles-ci sont enregistrées par le secrétaire en début de séance. Les pouvoirs ne comportant pas d'indications de nom seront valables sans limitation de nombre et seront retenus comme favorables aux projets de résolution présentés et défavorables à tout autre projet.

ZEPETRA ÉCOLE DE CIRQUE

153 rue Alphonse beau de Rochas

34170 Castelnau le Lez

contact@zepetra.fr

04 86 11 11 25

